



AVIS

# Avis sur le budget supplémentaire 2023

OCTOBRE 2023





## AVIS Sur le budget supplémentaire 2023

Assemblée plénière du lundi 16 octobre 2023

Commission 10 « Budget-Finances »  
Président : Bernard LAURENT

Rapporteure : Béatrice VARICHON

Résultats des votes :

137 votants

134 ont voté POUR

0 ont voté CONTRE

3 se sont abstenus

3 n'ont pas pris part au vote

Numéro de l'avis : 2023-18

## Sommaire

Introduction	4
1 L'économie générale du projet de budget supplémentaire	5
1.1 Des évolutions très faibles du budget de crédits de paiement équilibré en recettes réelles	5
1.1.1 En recettes	5
1.1.2 En dépenses	5
1.2 Des évolutions plus significatives du budget d'autorisations de programme pluriannuelles	6
1.2.1 En section de fonctionnement	6
1.2.2 En section d'investissement	7
2 Les observations du CESER	8
2.1 Le CESER prend acte de la présentation d'un budget de véritable ajustement en crédits de paiement	8
2.2 En autorisations de programme, deux décisions d'investissement apparaissent significatives	8
2.2.1. Pour le campus numérique	8
2.2.2. Pour les équipements sportifs	8
2.3 Le CESER prend acte de la reconduction, sous de nouvelles appellations, de la part modulable des fractions régionales d'accises sur produits énergétiques	9
Déclarations des groupes	10

# Introduction

Le CESER est consulté sur un projet de budget supplémentaire pour 2023 ; document budgétaire à distinguer d'une décision modificative budgétaire par le fait qu'il reprend et affecte en crédits de paiement l'excédent de fonctionnement constaté dans le compte administratif pour clôture de l'exercice précédent.

# 1 L'économie générale du projet de budget supplémentaire

## 1.1 Des évolutions très faibles du budget de crédits de paiement équilibré en recettes réelles

Recettes (en M€)		Dépenses (en M€)	
Reprise résultat CA 2022	13,55	Gestion personnel	4,95
Reprise provision créances douteuses	0,67	Minoration emprunt inscrit	9,27
Total	14,22	Total	14,22

La proposition de l'Exécutif représente 14,22 M€ supplémentaires en recettes et en dépenses, accroissant de 0,3 % le budget primitif voté à hauteur de 4 707 M€.

### 1.1.1 En recettes

Outre une très faible reprise de provision de 677 000 € pour créances douteuses d'entreprises correspondant à des enveloppes récupérées auprès de liquidateurs judiciaires après la crise sanitaire, la recette concerne la reprise de l'excédent de fonctionnement reporté à hauteur de 13,55 M€.

### 1.1.2 En dépenses

Un seul poste de dépense bénéficie de nouveaux crédits : le personnel, à raison de près de 5 M€, dont

2,75 M€ pour le recrutement d'agents dans le cadre du transfert de gestion des crédits FEADER

2,20 M€ pour intégrer les dernières mesures réglementaires nationales applicables à la fonction publique (point d'indice, grille de salaire, transports)

L'excédent de recettes sur les dépenses du budget supplémentaire permet de réduire de 9,27 M€ l'emprunt inscrit pour équilibre dans le budget primitif à hauteur de 400 M€.

## 1.2 Des évolutions plus significatives du budget d'autorisations de programme pluriannuelles

En M€	Budget supplémentaire	Rappel BP 2023
Investissement (AP autorisations de programme)		
Fonds européens transition juste	-30,00	
Economie (avance fonds européens)	+30,00	
Equipements sportifs	+10,75	
Aménagement du T campus numérique Charbonnières	+14,50	
Equipement CFA	+ 3,20	
<b>Sous total AP investissement</b>	<b>+27,57</b>	<b>(1 406,87)</b>
Fonctionnement (AE autorisations d'engagement)		
Moyens généraux	+ 4,10	
<b>Sous total AE fonctionnement</b>	<b>+ 4,10</b>	<b>(1 206,60)</b>
<b>TOTAL AP + AE</b>	<b>+ 31,67</b>	<b>(2 613,47)</b>

La proposition de budget supplémentaire introduit une inscription de 31,67 M€ de crédits pluriannuels dans le stock d'AP à décliner en crédits de paiement annuels. L'enveloppe d'AP et d'AE nouvelles inscrites au budget primitif 2023 est accrue de 1,2 %.

### 1.2.1 En section de fonctionnement

+4 M€ d'AE, en quasi-stabilité par rapport au budget primitif

Il s'agit de tenir compte de l'inflation pour les marchés à passer en faveur des moyens généraux.

## 1.2.2 En section d'investissement

+ 27,57 M€ d'AP, en progression de 2 % par rapport au budget primitif

On observe un jeu d'écriture et trois dépenses nouvelles :

- Un jeu d'écritures entre les chapitres budgétaires de l'économie et des fonds européens pour intégrer le fait que la Région doit faire l'avance de fonds FEDER
- Un effort accru en faveur
  - De dossiers déjà instruits sur des équipements sportifs (+ 10,75 M€)
  - Du Campus numérique pour extension par réhabilitation d'une partie de l'ancien siège de la Région à Charbonnières-les Bains (+14,5 M€)
  - De l'équipement pédagogique des CFA (3,2 M€)

Par ailleurs, l'Exécutif propose dans le projet de budget supplémentaire :

- Une nouvelle provision pour créances douteuses (1,173 M€) financée par une autorisation budgétaire inscrite au budget primitif
- Des ajustements pour ordre de façon à optimiser la gestion de la dette et de la trésorerie
- La reconduction au niveau 2019 en recette, de la part modulable des tarifs d'accise sur les produits énergétiques

## 2 Les observations du CESER

### **2.1 Le CESER prend acte de la présentation d'un budget de véritable ajustement en crédits de paiement**

L'enveloppe nouvelle de crédits de paiement de 5 M€ au titre du personnel permet d'intégrer des mesures réglementaires et le transfert de gestion au titre du FEADER, nécessitant un recrutement de 40 agents.

Il note la proposition prudente de limiter à l'indispensable l'utilisation des fonds dégagés par l'excédent reporté de 2022 et de la consacrer surtout à la réduction de l'enveloppe d'emprunt inscrit.

### **2.2 En autorisations de programme, deux décisions d'investissement apparaissent significatives**

#### 2.2.1. Pour le campus numérique

Doté de 25 M€ en crédits de paiement annuels au BP 2023 et complétés de 14,5 M€ de crédits pluriannuels pour le lancement d'un marché de travaux à Charbonnières.

Il est intéressant de valoriser l'ancien siège de la Région fermé pour partie depuis plus d'une décennie.

#### 2.2.2. Pour les équipements sportifs

Dotés de 35 M€ en crédits de paiement annuels au BP 2023 et complétés de près de 11 M€ en crédits pluriannuels.

Parmi ces équipements, il est à noter une poursuite de la dotation en minibus pour les clubs sportifs. Le CESER renouvelle sa recommandation pour une mutualisation de ces véhicules au bénéfice des déplacements en zone peu dense et espère une réelle efficacité de cet investissement.

### **2.3 Le CESER prend acte de la reconduction, sous de nouvelles appellations, de la part modulable des fractions régionales d'accises sur produits énergétiques**

Le CESER considère que la Région respecte bien le principe de la comptabilité publique d'annualité budgétaire prévoyant que les décisions additionnelles au budget primitif (décision modificative ou budget supplémentaire) ne doivent modifier qu'à la marge l'économie générale du budget primitif.

# Déclarations des groupes

## Intervention de Christian BRUNET, au nom du Collège 1

Monsieur le Président, Mesdames messieurs, Chers collègues

Le montant de ce budget supplémentaire représentant 14,22 M€ augmente de 0,3 % le budget primitif qui avait été voté à hauteur de 4 707 M€.

Les dépenses supplémentaires sont d'ordre de ressources humaines et d'excédent de recettes permettant de réduire l'emprunt.

Et donc, 2,20 M€ pour intégrer les dernières mesures règlementaires nationales applicables à la fonction publique (point d'indice, grille de salaire, transports).

2,75 M€ pour le recrutement d'agents dans le cadre du transfert de gestion des crédits FEADER, qui s'avèrent être une avance puisqu'un transfert de recettes est en cours.

L'excédent des recettes sur les dépenses du budget supplémentaire permet de réduire de 9,27 M€ l'emprunt inscrit pour équilibre dans le budget primitif à hauteur de 400 M€.

En recette, toujours, une reprise de provision de 677 000 € pour créances douteuses d'entreprises correspondant à des fonds récupérés auprès des liquidateurs judiciaires après la crise sanitaire, et enfin cette recette englobe la reprise de l'excédent de fonctionnement reporté à hauteur de 13,55 M€.

Prenant acte que ce budget supplémentaire reprend et affecte en crédit de paiement l'excédent de fonctionnement constaté dans le compte administratif de l'exercice précédent et qu'il présente de véritables ajustements en crédit de paiement **le collège 1 émet un avis favorable pour ce budget supplémentaire.**

---

## Intervention de Jean-Marc GUILHOT, lue par Elisabeth LE GAC, au nom de la CFDT

Messieurs les Président et Vice-présidents

Madame la rapporteure,

Mesdames et messieurs les conseillers

Ce budget supplémentaire de l'exercice 2023 constitue, sans surprise, une simple décision modificative d'ajustement des dépenses et des crédits d'engagement au vu du compte administratif 2022, le budget primitif ayant été voté avant la clôture de l'exercice précédent et avant connaissance des résultats définitifs.

La CFDT souhaite s'arrêter sur 3 points :

### 1/ Tout d'abord sur le nouveau Référentiel comptable M 57 :

La Région adoptera ce cadre budgétaire au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Plus transparente et plus lisible, cette instruction permettra au CESER, d'avoir une meilleure information financière enrichie grâce au rapprochement, au sein du Compte Financier Unique de

données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se compléteront pour mieux apprécier la situation financière du budget régional.

Ce CFU qui regroupe le compte administratif de l'ordonnateur et le compte de gestion du comptable, permettra de mieux éclairer notre assemblée à partir d'informations clés comme taux d'épargne nette, capacité de désendettement et autres indicateurs de référence pour apprécier la situation financière d'une collectivité et contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances de la Région.

Nous regrettons que cette réforme, aussi longtemps attendue, n'ait pas donné lieu à un toilettage sur la répartition entre les sections dites de fonctionnement et d'investissement, ce qui aurait permis une vision plus globale des politiques publiques.

### 2/ Ensuite, sur l'économie générale de ce Budget Supplémentaire :

La section de fonctionnement a dégagé un excédent de plus de 706 M€ permettant de couvrir le besoin de financement de 693 M€ en investissement et de reporter le résultat de 13,5 M€ en fonctionnement.

En recettes de fonctionnement, le budget propose 14,2 M€ de crédits supplémentaires soit 0.3 % du BP correspondant à 677 000 € (recouvrement de créances douteuses) de recettes supplémentaires et 13,5 M€ de résultat reporté. Cette somme se répartit en dépenses pour 4,95 M€ pour la gestion du personnel (intégrant pour 2.20 M€ le recrutement de 40 agents supplémentaires suite au transfert de la gestion du FEADER par l'État à la Région) et la réduction de 9,2 M€ de l'emprunt d'équilibre.

Nous relevons par conséquent que ce budget supplémentaire répond aux critères habituels de décisions modificatives d'ajustement.

### 3/ Enfin sur la compression récurrente des dépenses de formation qui se traduit jusque dans ce budget d'ajustement :

En effet, le vote de 27,5 M€ en autorisations de programme abonde à hauteur de 14,50 M€ le campus du numérique, de 10,75 M€ les infrastructures et les équipements des clubs sportifs, la CFDT ne pouvant que regretter l'anecdotique enveloppe de 2,32 M€ pour la formation professionnelle et l'apprentissage. Cette dernière ne représentera plus que 12 % des dépenses de fonctionnement comme le document d'orientation budgétaire nous le montre par ailleurs, alors qu'il s'agit de dépenses d'investissement dans l'humain, c'est-à-dire de dépenses d'avenir. A ce sujet, les transitions professionnelles seront à soutenir, entre autres par la formation professionnelle dont la Région a la compétence.

Le diagnostic fait par la quasi-totalité du 2<sup>ème</sup> collègue, autour des grands défis que notre région aura à relever au cours de la prochaine mandature, nous amène à appeler aussi le CESER à se rassembler autour d'une analyse lucide de la situation économique, sociale, environnementale et géopolitique. Aucune région et aucun territoire ne sera épargné. Les enseignements recueillis par le GTB sur un travail du CESER plus transversal initié par la Conférence des Présidents, devraient être fort

utiles face aux grands enjeux devant nous, nous ne sommes sans doute pas les seuls à en attendre la conclusion.

La CFDT votera ce projet d'avis et remercie Bernard Laurent et Michel Raffin pour la qualité de leur écoute et de leur travail qui prennent bien en compte les expressions des conseillers de la C 10.

# Contacts

## Délégué général

Grégory MOREL

gregory.morel@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 95

## Déléguée générale adjointe

Ingrid RANCHIN

ingrid.ranchin@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 55 16

## Déléguée générale adjointe

Véronique MACABEO

veronique.macabeo@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 47 44

## Chargé d'études

Michel RAFFIN

michel.raffin@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 45

## Contact presse

Nancy PIEGAY

nancy.piegay@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 40 44

## AVIS

Répondant à ses obligations légales, le CESER s'exprime sur le projet de budget supplémentaire pour 2023.

Avec une évolution par rapport au budget primitif de 0,3 % en crédits de paiement et de 1,2 % en autorisations de programme, il s'agit d'un budget d'ajustement. Il permet pour l'essentiel :

- D'actualiser les moyens de gestion du personnel ;
- D'engager une nouvelle phase pour le campus numérique dans l'ancien siège de Région à Charbonnières, fermé pour partie depuis 2011 ;
- D'abonder les demandes d'équipements sportifs et de minibus pour les clubs sportifs, dont le CESER souhaite la mutualisation et l'efficacité.

Il est en outre pris acte de la reconduction de la part modulable des fractions régionales d'accises sur les produits énergétiques.

BUDGET REGIONAL | DECISION MODIFICATIVE |  
FINANCES LOCALES | REGION AUVERGNE-  
RHONE-ALPES

Crédits photos :

[ceser.auvergnerhonealpes.fr](http://ceser.auvergnerhonealpes.fr)



**CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / LYON**

8 rue Paul Montrochet – CS 90051 – 69285 Lyon cedex 02  
T. 04 26 73 49 73

**CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / CLERMONT-FERRAND**

59 Bd Léon Jouhaux – CS 90706 - 63050 Clermont-Ferrand  
Cedex 2  
T. 04.73.29.45.29